

1 Table du registre.

La table du registre peut s'établir ainsi³ :

1. *Etablissement d'un Conseil Supérieur dans l'Ile de Bourbon et d'un Conseil Provincial dans l'Ile de France. Versailles, novembre 1723. Paris, 9^e. décembre 1723. p. 1-4*
2. Lettres de dispense de serment pour le sieur Desforges Boucher, Gouverneur de l'Ile Bourbon. Versailles, 15 décembre 1723. p. 4-5.
3. Nomination de la Compagnie des Indes en faveur du Sieur Dioré, lieutenant du Roi à l'Ile de Bourbon, pour remplir la place de premier Conseiller au Conseil Supérieur de la dite Ile Bourbon. Paris, à l'hôtel de la Compagnie des Indes, 20 décembre 1723. Provisions de premier Conseiller. Versailles, 21 décembre 1723. p. 5-6.
4. Nomination de la Compagnie des Indes en faveur du Sieur de Fonbrune, pour remplir la place de second Conseiller au Conseil Supérieur de l'Ile Bourbon. Paris, à l'hôtel de la Compagnie des Indes, 20 décembre 1723. Provisions de second Conseiller. Versailles, 21 décembre 1723. p. 6-7.
5. Nomination de la Compagnie des Indes en faveur du Sieur de Lesque, pour remplir la place de troisième Conseiller au Conseil Supérieur de l'Ile Bourbon. Paris, à l'hôtel de la Compagnie des Indes, 20 décembre 1723. Provisions de troisième Conseiller. Versailles, 21 décembre 1723. p. 7-8.
6. Nomination de la Compagnie des Indes en faveur du Sieur Justamont, pour remplir la place de quatrième Conseiller au Conseil Supérieur de l'Ile Bourbon. Paris, à l'hôtel de la Compagnie des Indes, 20 décembre 1723. Provisions de quatrième Conseiller. Versailles, 21 décembre 1723. p. 8-9.
7. Nomination de la Compagnie des Indes en faveur du Sieur Artur, pour remplir la place de cinquième Conseiller au Conseil Supérieur de l'Ile Bourbon. Paris, à l'hôtel de la Compagnie des Indes, 20 décembre 1723. Provisions de cinquième Conseiller. Versailles, 21 décembre 1723. p. 9-10.
8. Nomination de la Compagnie des Indes en faveur du Sieur Hochereau de Gassonville, pour remplir la place de sixième Conseiller au Conseil Supérieur de l'Ile Bourbon. Paris, à l'hôtel de la Compagnie des Indes, 20 décembre 1723. Provisions de sixième Conseiller. Versailles, 21 décembre 1723. p. 10-11.
9. Nomination en faveur du Sieur Dirois, pour remplir la place de Procureur général du Roi au Conseil Supérieur de l'Ile Bourbon. Paris, à l'hôtel de la Compagnie des Indes, 20 décembre 1723. Provisions de Procureur général du Conseil Supérieur de l'Ile Bourbon. Versailles, 21 décembre 1723. p. 11-12.

³ Les documents transcrits sont indiqués en italique.

10. Nominations faites par Desforbes Boucher. De Lesque et Dirois, absents, remplacés par D'Hervilliers et Artur, garde-magasins et commis. D'Hervilliers nommé par intérim troisième Conseiller et Artur Procureur général. De Saint-Lambert Labergris et De Lanux, qui exerçaient avec succès la charge de Secrétaires au Conseil Provincial, nommés au poste de greffiers en chef. Deguigné père et Auber fils nommés au poste de greffiers en second. Labergris et Auber fils exerceront au quartier de Saint-Paul. De Lanux et Deguigné à celui de Saint-Denis. 18 septembre 1724. p. 13-14.
11. Réception de la prestation de serment de Dioré, Sicre de Fonbrune, Bourlet D'Hervilliers, Artur, Hochereau de Gassonville, Saint-Lambert Labergris, De Lanux ; Aubert fils, Deguigné père. 18 septembre 1724. p. 14.
12. Mise en possession des ci-dessus invoqués, dans leurs offices respectifs par Desforbes Boucher. 18 septembre 1724. p. 15.
13. Lecture et publication devant les Missionnaires Curés, chefs de familles, employés, officiers des troupes, leurs compagnies et autres gens notables des trois quartiers assemblés à Saint-Paul, de l'Edit de création, des lettres de dispense de serment, des provisions de Conseillers et de Procureur général du Conseil Supérieur de cette île, etc..... 18 septembre 1724. p. 15
14. *Réception des lettres patentes en forme d'édit concernant les esclaves nègres des Iles de Bourbon et de France. Décembre 1723.* p. 16-26.
15. *Arrêt de règlement du nouveau Conseil Supérieur, qui confirme les ordonnances et règlements de l'ancien Conseil Provincial et règle les fonctions des Conseillers départis dans les divers quartiers de l'île.* 18 septembre 1724. p. 27-28
16. Provisions du Conseil Supérieur de Bourbon délivrées à Denyon, Gouverneur de l'île de France, au poste de Président du Conseil Provincial de l'île de France, et à six Conseillers provinciaux, et transmission des Lettres patentes de Sa Majesté de décembre 1723. 18 septembre 1724. p. 28-30.
17. Enregistrement d'une ordonnance du Conseil des Indes à Paris, du vingt avril mil sept cent vingt-trois, qui défend aux officiers, marins, matelots, passagers ou autres de faire aucun commerce avec les habitants, et aux habitants de faire aucun commerce avec eux-mêmes de leurs denrées. 18 septembre 1724. p. 30-32.
18. Arrêté du Conseil qui fait les bornes de Jean Gruchet et de la veuve Duhal, pour leurs emplacements sur les Sables de Saint-Paul, 16 octobre 1724. p. 32-33.
19. *Amnistie accordée par le Conseil Supérieur à plusieurs forbans. Du 4 novembre 1724.* p. 33-34.
20. *Arrêt du Conseil Supérieur qui condamne à mort plusieurs noirs. Du 4 janvier 1725.* p. 34.
21. *Arrêt du Conseil Supérieur qui condamne à être pendu le nommé Grégoire, esclave de Etienne Baillif père, du 22 janvier 1725.* p. 35.
22. *Procès criminel de plusieurs soldats de cette garnison, du 30 janvier 1725.* p. 35-36.

23. Arrêt du Conseil Supérieur qui condamne les nommés Pierre Noël et autres habitants à l'amende pour avoir acheté des vivres volés aux magasins de la Compagnie, du 30 janvier 1725. p. 36-37.
24. *Arrêt du Conseil Supérieur qui ordonne de tuer les noirs fugitifs dans les bois, lorsqu'ils ne voudront pas s'arrêter, et qui fixe le prix de plusieurs qui ont été tués. Du 30 janvier 1725.* p. 37-38.
25. Copie de la requête de Monsieur Bourlet Dhervilliers pour qu'il soit confirmé propriétaire de ses terres partie concédée et partie acquises. A la suite : confirmation au nom de la Compagnie de la pleine et entière propriété des dites. 1^{er} juin 1725. p. 38-39.
26. Copie de la lettre écrite de Saint-Denis, le 29 juin 1725, par Monsieur de Grainville, sous-lieutenant d'infanterie des troupes de l'Ile de France, à Monsieur Deforges Boucher, Gouverneur de l'Ile Bourbon, pour prendre la défense du sieur Artur, son beau-père. Collationnée, 5 juillet 1725. p. 39-43.
27. Présentation de la dite lettre, par Antoine Mazade Desisles, à Grainville détenu prisonnier depuis le 3 juin dans une maison proche de la poudrière de Saint-Paul. 5 juillet 1725. p. 43.
28. Arrêt du Conseil de guerre qui interdit le Sieur Grainville de sa charge de lieutenant et le condamne à garder prison fermée, sans communication de lettre, jusqu'au vaisseau qui fera son retour en France. Du 5 juillet 1725. p. 43-44.
29. *Arrêt du Conseil Supérieur qui condamne le Sieur Pierre Héros à 2 000 livres d'amende pour avoir lésé le commerce de la Compagnie à la traite, du 16 juillet 1725.* p. 44.
30. *Arrêt du Conseil Supérieur qui ordonne qu'il sera prélevé une somme sur l'estimation des noirs pris ou tués dans les bois, pour faire panser ceux qui se seraient blessés en les poursuivant. Du 20 juillet 1725.* p. 45.
31. *Arrêt du Conseil Supérieur qui condamne le nommé Guillaume, fils naturel de Edouard Robert, au bannissement, du 21 juillet 1725.* p. 45.
32. Arrêt du Conseil Supérieur qui ordonne que le nommé Pitre Paul, repasse en France. Marié à Marianne Fontaine veuve Lauret, il est fortement soupçonné d'avoir été précédemment marié, à Saint-Malo, à Julienne Battée. Renvoyé en France. Si dans trois ans rien ne revient au conseil Supérieur, son mariage avec la dite Fontaine sera déclaré « nul et abusif ». Du 21 juillet 1725⁴. p. 46.

⁴ Pitre Paul (Pol), né vers 1684 à Bruxelles (41 ans, rct. 1725), époux de Marie Anne Fontaine, veuve Jacques Lauret, dit Saint-Honoré, x : 25 juin 1721 à Saint-Paul (GG. 13, n° 184) (Ricq. p. 905). Il semble qu'il ait été lavé de tout soupçon puisqu'en décembre 1731 le Conseil note que « Le nommé Pitrepol qui s'était embarqué sur un des vaisseaux de la Compagnie pour passer ici, est resté à Cadix, malade ; le bruit a couru qu'il était mort ; il n'a rien ici ». En effet, entre temps son épouse, Marie Anne Fontaine, + : 21 mai 1729 à Saint-Paul (GG. 15, n° 393), a été emportée par l'épidémie de variole. « Mr. de Faye (sic) » [à Bourbon, décembre 1731], dans Albert Lounnon : *Correspondance*, t. I, p. 175.

33. Requête de Brigitte Bellon, épouse Pierre Folio, pour lui permettre de se marier avec Alexis Lauret. Son mari est porté disparu depuis le 18 mars 1714. « Le pas de onze années [est] une preuve suffisante de [sa] mort [...] ». Permission de se marier accordée. Du 30 juillet 1725. p. 46-47.
34. *Arrêt du Conseil Supérieur qui ordonne à plusieurs habitants qui s'étaient retirés dans les bois de se représenter. Du 2 septembre 1725.* p. 47-48
35. *Ordonnance du Conseil Supérieur pour faire revenir plusieurs habitants qui s'étaient retirés dans les bois. 7 septembre 1725.* p. 48.
36. Arrêt du Conseil Supérieur. Vu la déclaration du Roi (au bas et en quatre articles) portant défense à tous ses sujets de s'intéresser dans la Compagnie de commerce nouvellement établie à Ostende, donnée à Versailles, le 16 août 1723. Registré au greffe du Conseil Supérieur, 19 octobre 1725. p. 49-50.
37. *Arrêt du Conseil Supérieur qui condamne le nommé Antoine, esclave de Adam Jamse. 21 mai 1726.* p. 50-51.
38. *Arrêt du Conseil Supérieur qui condamne le nommé Dominique, esclave de la veuve Beda, à être pendu. Du 21 mai 1726.* p. 51.
39. *Arrêt du Conseil Supérieur qui ordonne la confiscation du vaisseau le « Grand Alexandre », du 3 juillet 1726.* p. 52-53.
40. *Arrêt du Conseil Supérieur qui ordonne que le vaisseau le « Grand Alexandre » sera estimé. 3 juillet 1726.* p. 53.
41. *Arrêt du Conseil Supérieur qui ordonne l'estimation des noirs venus par le vaisseau le « Grand Alexandre ». 6 juillet 1726.* p. 53.
42. Arrêt du Conseil Supérieur qui ordonne au Sieur Villarmoy de se transporter sur les emplacements de Jean Gruchet et de la veuve Duhal pour en fixer les bornes. Du 12 juillet 1726. p. 53-54.
43. Ordonnance du Conseil Supérieur pour faire garder les animaux qui courent sur les Sables de Saint-Paul et empêcher qu'ils ne fassent de dégâts. Du 19 juillet 1726. p. 54.
44. Jacques Macé, chirurgien, et Augustin Panon, habitants de Saint-Paul, appelés à la fonction de juges dans l'affaire pendante entre Messieurs Dachery et Saint-Lambert. 29 septembre 1726. p. 54.
45. Amnistie accordée à Pierre Bidre (?) [Bidet], de Granville en Normandie, ayant de bonne foi abandonné la piraterie. 21 décembre 1726. p. 55-56.
46. Henry Grimaud, Enseigne du quartier de Saint-Paul, appelé aux fonctions de juge pour siéger au procès criminel instruit contre Isaac Jean Rodier de Lavergne. 8 septembre 1727. p. 56.
47. *Arrêt du Conseil Supérieur pris à la suite du procès criminel extraordinairement instruit contre Isaac Jean Rodier de Lavergne.* p. 56-57.
48. *Procès criminel instruit contre les nommés Jacques Mandrone et Mathieu, esclaves. 14 janvier 1727.* p. 57.
49. Arrêt, à la requête de Isaac Jean Rodier de Lavergne, de séparation de corps, d'habitation et de biens d'avec Marianne Noël, son épouse. 14 janvier 1727. p. 57.

50. Nomination de la Compagnie des Indes en faveur du nommé Dumas, Directeur général des Iles de Bourbon et de France. 17 janvier 1727. p. 58.
51. Provison de Président du Conseil Supérieur de l'Ile Bourbon pour Monsieur Dumas. Marly, le 17 janvier 1727. Versailles, 25 janvier 1727. Saint-Paul, 21 juillet 1727. p. 58-59.
52. Nomination de la Compagnie des Indes du Sieur Gachet, garde-magasin général, pour remplir la place de premier Conseiller. Paris, 17 janvier 1727. p. 59.
53. Provisions de premier Conseiller du Conseil Supérieur de l'Ile Bourbon pour le Sieur Gachet. Marly, le 17 janvier 1727. p. 59-60.
54. Nomination du Sieur Villarmoy, garde-magasin à l'Ile de Bourbon, pour remplir la place de deuxième Conseiller. Paris, 17 janvier 1727. p. 60.
55. Provisions de deuxième Conseiller au Conseil Supérieur de l'Ile Bourbon pour le Sieur Villarmoy. Marly, 17 janvier 1727. p. 60-61.
56. Nomination du Sieur Gabriel Dumas, garde-magasin à l'Ile de Bourbon, pour remplir la place de troisième Conseiller. Paris, 17 janvier 1727. p. 61.
57. Provisions de troisième Conseiller au Conseil Supérieur de l'Ile Bourbon pour le Sieur Gabriel Dumas. Marly, 17 janvier 1727. p. 61-62.
58. Nomination du Sieur Lanux, garde-magasin à l'Ile de Bourbon, pour remplir la place de quatrième Conseiller. Paris, 17 janvier 1727. p. 62.
59. Provisions de quatrième Conseiller au Conseil Supérieur de l'Ile Bourbon pour le Sieur Lanux. Marly, 17 janvier 1727. p. 62-63.
60. Nomination du Sieur Morel, sous garde-magasin à l'Ile de Bourbon, pour remplir la place de cinquième Conseiller. Paris, 17 janvier 1727. p. 63.
61. Provisions de cinquième Conseiller au Conseil Supérieur de l'Ile Bourbon pour le Sieur Morel. Marly, 17 janvier 1727. p. 63-64.
62. Nomination du Sieur Saint-Lambert Labergris, pour remplir la place de Procureur général au Conseil Supérieur de l'Ile de Bourbon. Paris, 17 janvier 1727. p. 64.
63. Provisions de Procureur général au Conseil Supérieur de l'Ile Bourbon pour le Sieur Saint-Lambert Labergris. Marly, 17 janvier 1727. L'ensemble des nominations registrées à Saint-Paul, le 21 juillet 1727. signé Girard. Au bas prestation de serment des dits Gachet, De Lanux et Saint-Lambert Labergris. Saint-Paul, 21 juillet 1727. p. 64-65.
64. Prestation de Serment du sieur Morel, cinquième Conseiller. 12 août 1727. p. 65.
65. *Arrêt du Conseil Supérieur qui condamne plusieurs habitants à payer au Sieur Fillot le Maunier [Monier], chirurgien, les sommes qu'ils lui doivent pour médicaments qu'il leur a fournis. 20 août 1727, p. 65-66.*
66. *Procès criminel de Jacques, esclave de Henry Rivière, de Jacques de François Lautret, et de Joseph d'Antoine Massiot, et de Silvestre, esclave de la veuve Duhai, accusés. 15 septembre 1727. p. 67.*
67. Succession Pierre Hibon. Partage des bestiaux entre les héritiers de feu Pierre Hibon. Homologation de la sentence arbitrale, 23 septembre 1727. p. 67-69.

68. Arrêt pris à la requête de Daniel Payet, veuf de Etienne Touchard, l'autorisant de procéder à l'échange des terres appartenant aux mineurs Payet, contre d'autres plus étendues situées à la Rivière d'Abord. 2 octobre 1727. p. 69.
69. *Arrêt avant jugement définitif pris contre le nommé Antoine, dit Longot.* 28 octobre 1727. p. 69.
70. *Procès criminel de Antoine, dit Longot, esclave de Henry Lepinay.* 30 octobre 1727. p. 70.
71. Ordonnance du Conseil contre le Sieur Lavergne, au sujet d'une meule appartenant à la Compagnie et prétendument perdue au magasin de la Compagnie au quartier de Saint-Paul, et de diverses retenues injustes faites aux soldats. Arrêt qui condamne Rodier de Lavergne, sous lieutenant, à restituer les retenues se montant à 45 livres 6 deniers, par lui faites injustement sur la paye des soldats, et qu'il s'est appropriées. 30 octobre 1727. p. 70.
72. Arrêt du Conseil Supérieur qui ordonne que les héritiers Touchard soient privés d'une partie de leur terrain pour l'avoir laissé un temps infini sans le cultiver. Pour le travail fait sur ses terres depuis leur concession, le Conseil rembourse trente livres à Etienne Touchard et, à Marguerite Touchard, 75 livres ou un noir pendant trois mois à son choix. 4 novembre 1727. p. 71-74.
73. Arrêt qui condamne François Caron, défendeur, à transplanter autant de caféiers et à rebâtir, à Sainte-Suzanne, sur les terres de Artur, demandeur, des cases et magasins pareils à ceux qui sont actuellement sur le terrain qui lui appartient, occupé par Artur. Terrain dont il laissera la jouissance et l'usufruit à Artur jusqu'à ce que les caféiers transplantés soient dans le même état que ceux plantés sur le dit terrain. Ce fait Artur videra le terrain du dit Caron. 15 novembre 1727. p. 74.
74. Homologation de l'avis de parents et amis des enfants mineurs de feu Pierre Lebon et Jeanne Lepinay, femme en secondes noces de François Lelièvre, en date du 7 novembre 1727. Permission de vendre un terrain appartenant à Jeanne Lepinay et aux enfants mineurs. 15 novembre 1727. p. 74.
75. Homologation de l'avis de parents des enfants mineurs de Antoine Lebreton et sa femme Suzanne Dennemont, du 12 novembre 1727. Gilles Dennemont est autorisé à passer et signer échanges et actes. 17 novembre 1727. p. 75.
76. *Arrêt du Conseil Supérieur qui ordonne le jugement définitif de Joseph et de Mathurin, esclaves de Pierre Boisson.* 29 décembre 1727. p. 75.
77. *Jugement définitif de Joseph et Mathurin, esclaves de Pierre Boisson.* 29 décembre 1727. p. 75-76.
78. *Arrêt qui condamne le nommé Hyacinthe Ricquebourg à payer dans 18 mois du présent, à Jean Martin, la valeur de son noir qui s'est en allé dans le canot du dit Hyacinthe Ricquebourg.* Du 4 février 1728. p. 76.
79. Arrêt homologuant le mesurage des terres de Saint-Gilles, du 6 décembre 1727, ordonné par Dumas, avec obligation faite aux propriétaires de tenir

- leurs bornes visibles, pour qu'elles puissent être perpétuellement reconnues. Procès verbal d'arbitrage. 5 février 1728. p. 76-78.
80. *Procès criminel de Rotable, esclave de la veuve Jean Fontaine. 6 février 1728. p. 78.*
81. *Arrêt du Conseil Supérieur qui condamne à mort le nommé Jean, esclave de Romain Royer. Du 9 avril 1728. p. 78-79.*
82. *Peine de mort contre Jean, esclave de Romain Royer, commuée, sous conditions, en celle de bourreau. 9 avril 1728. p. 79.*
83. *Arrêt de mort confirmé. 18 juillet 1728. p. 79.*
84. *Nomination de Pierre Parny, Joseph Deguigné, Etienne Hoarau père pour assister et avoir voix délibérative au jugement définitif de Paul. 14 avril 1728. p. 79.*
85. *Jugement définitif de Paul, esclave de la Compagnie. Du 14 avril 1728. p. 80.*
86. *Arrêt du Conseil Supérieur qui déboute les héritiers Ricquebourg des prétentions qu'ils avaient sur les terrains appartenant aux héritiers de feu Sieur Desforges. 14 avril 1728. p. 80-82.*
87. *Arrêt du Conseil Supérieur qui ordonne la confiscation du brigantin anglais l'Amitié. Du 15 avril 1728. p. 82-84⁵.*
88. *Commission d'Enseigne du quartier Saint-Denis, pour le Sieur Pierre Guigné. Du 22 octobre 1727. Registré à Saint-Paul, le 2 juin 1728. p. 84.*
89. *Commission d'Enseigne du quartier Saint-Paul, pour le Sieur Henry Mussard, du 22 octobre 1727. Registré à Saint-Paul, le 2 juin 1728. p. 84.*
90. *Règlement pour le chemin de la Grande Ravine. 2 juin 1728. p. 85-86.*
91. *Jugement des nommés Michel et Manuel, esclaves de Jean Cazanove. Du 3 juillet 1728. p. 87.*
92. *Arrêt complémentaire au sujet du chemin de la Grande Ravine. 3 juillet 1728. p. 87-89.*
93. *Peine de mort contre Michel, esclave de Cazanove, commuée, sous condition, en celle de bourreau. 3 juillet 1728. p. 90.*
94. *Sentence de mort contre le nommé François, esclave de Jacques Lebeau. 24 juillet 1728. p. 90.*
95. *Sentence contre les nommés Fambone et Bernard, esclaves de Pierre Noël. Du 24 juillet 1728. p. 91.*
96. *Acte d'homologation d'échange d'un terrain appartenant au Sieur Noël, chirurgien de la Compagnie, concédé le 11 novembre 1727 et situé à la Rivière d'Abord, contre un autre situé entre la Plaine des Peres (?) et la Ravine du Précipice, appartenant à Gilles Fontaine. Du 30 août 1728. p. 91.*
97. *Homologation d'avis de parents des enfants mineurs de Daniel Payet et feu Etienne Touchard, du 28 août 1728, et permission de vendre leur emplacement situé au Parc à Jacques et un morceau de terre situé aux Roches Blanches. 30 août 1728. p. 92.*

⁵ Voir : Albert Lougnon. « Un interlope aux îles en 1727 et 1728 : le brigantin anglais l'Amitié ». Dans : *Recueil trimestriel...* 1932, t. I, p. 36-47.

98. Acte blanchi et illisible portant en marge : « Signifié à Servais Donnard et Hyacinthe Ricquebourg, le dix-neuf novembre mil sept cent vingt-huit », signé Morel. p. 92.
99. Arrêt du Conseil entre Claude Mollet, demandeur, et Hyacinthe Ricquebourg, défendeur. Ricquebourg recueillera les deux premières années du fruit des caféiers en rapport plantés, nettoyés et entretenus par lui, sur le terrain du dit demandeur, lequel, passé ce temps, en sera propriétaire. Expresse défense au dit Ricquebourg de les arracher et transplanter ailleurs. 3 mars 1729. p. 93.
100. Acte blanchi, illisible. p. 93.
101. Procès criminel. Arrêt de mort, blanchi et illisible avec en marge : « jusqu'à ce que mort s'ensuive. Dumas ». p. 94.
102. Emancipation de Pierre Dennemont, enfant mineur de feu Gilles Dennemont et Marguerite Launay, dix-neuf ans, autorisé à administrer ses biens. 20 août 1729. p. 94.
103. Nomination de tuteurs des enfants mineurs de feu François Henry Ricquebourg et Barbe Mussard. 21 août 1729. Jean-Baptiste Ricquebourg, tuteur, et Hyacinthe Ricquebourg, subrogé tuteur. p. 94-95.
104. Avis de parents en faveur de Anne Baillif, fille mineure de défunts Pierre Baillif et Geneviève Ricquebourg. Anne Bellon, veuve François Ricquebourg, tutrice, et Hyacinthe Ricquebourg, subrogé tuteur. 21 août 1729. p. 95.
105. Enfants mineurs intéressés à la succession de feu Gilles Dennemont père, et Marguerite Launay, mère ou aïeule des cohéritiers. Jacques Auber, tuteur de Marguerite Dennemont ; Marguerite Launay et Etienne Cadet, tuteurs de Gilles Dennemont fils ; Choppy Desgranges, subrogé tuteur de Marie Madeleine Girard. 31 août 1729. p. 95.
106. *Arrêt qui condamne les héritiers d'Athanase Touchard, copropriétaires d'un canot, à payer Laval de la valeur des neufs noirs lui appartenant et qui l'ont enlevé. 19 septembre 1729.* p. 96.
107. *Arrêt qui déclare nul quant au civil le mariage célébré in extremis, à Saint-Louis, le 12 mai 1729, entre Marie Bellon et feu François Dennemont. 19 septembre 1729.* p. 96-97.
108. *Estimation des esclaves de Laval qui ont enlevé le canot d'Athanase Touchard, 25 septembre 1729.* p. 97.
109. Avis de parents en faveur de Michel Mussard, fils mineur de Michel Mussard et Anne Lebreton. René Cousin, tuteur. 7^e octobre 1729. p. 97.
110. Ordonnance royale pour le cours des Piastres. Marly, 8^e jour de février 1729. Registré à Bourbon, le 21 octobre 1729. La pagode d'or reçue sur le pied de 5 livres 5 sols la pièce ; le fanon d'argent, sur le pied de 4 sols 6 deniers, la piastre d'Espagne du poids de 7 gros trébuchants, sur le pied de 3 livres 12 sols. p. 98-99.
111. Avis de parents des enfants mineurs des défunts Daniel Payet et Etienne Touchard. Antoine Payet, tuteur. 5 novembre 1729. p. 99.
112. Désignation de Choppy Desgranges pour travailler à l'inventaire des biens de Daniel Payet. 5 novembre 1729. p. 99.

113. *Sentence des nommés Joseph et Cours-Après. 22 novembre 1729.* p. 100-101.
114. Avis de parents des enfants mineurs des défunts François Boucher et Gabrielle Bellon. Jérémie Bertaut, tuteur de Jean-Baptiste et Anne Boucher. 22 novembre 1729. p. 101.
115. *Arrêt de mort contre le nommé Cours-Après. 29 novembre 1729.* p. 101-102.
116. Avis de parents des enfants mineurs d'Edouard Robert et de défunte Marianne Belon. Edouard Robert, tuteur des mineurs et Silvestre Grosset, tuteur subrogé. 9^e décembre 1729. p. 102.
117. Nicolas Maupin, représenté par le Sieur Floch, Conseiller au Conseil Provincial de l'Ile de France, a prêté serment entre les mains de Dumas, à cause de la charge de Président du Conseil Provincial de la dite Ile de France. Saint-Paul, 31 décembre 1729. p. 102-103.
118. *Procès criminel instruit contre plusieurs esclaves fugitifs de Gabriel Dumas. 28 janvier 1730.* p. 103-105.
119. Arrêt au sujet du partage de la succession entre les héritiers de feu Pierre Hibon et les enfants du premier lit de défunte Jeanne de la Croix, veuve Claude Mollet, dit la Brie, et femme en secondes noces du dit Hibon. 28 janvier 1730. p. 105-107.
120. Succession François Dennemont. En lieu et place de la rente viagère accordée à Marie Bellon et de la somme adjudgée à François Dennemont, son fils, il lui sera donné sur les biens du défunt : un morceau de terrain situé à l'Etang Salé, dix vaches, deux haches, six serpes, cinq assiettes et cinq couteaux, cinq cuillères, cinq coupes et une marmite ; avec obligation aux dites parties de la nourrir elle et son fils, pendant le cours de cette année, durant laquelle elle doit se mettre en état de vivre en tant que veuve. 28 janvier 1730. p. 107-108.
121. *Procès criminel instruit contre plusieurs esclaves fugitifs de Gabriel Dumas. 4 février 1730.* p. 108-109.
122. Barbe Parny, épouse Saint-Lambert Labergris, absent, au sujet de ses droits à la succession du Sieur Parny, son père. 4 février 1730. p. 109.
123. *Procès criminel contre Vintour, esclave de Laurent Mussard fils Halle, esclave de Henry Rivière, et Catherine, esclave de Jérémie Bertault. 13 février 1730.* p. 109.
124. *Procès criminel instruit contre les nommés Sentiment et Maronnier, esclaves fugitifs de Gabriel Dumas. 13 février 1730.* p. 110.
125. *Procès criminel contre la nommé Françoise, esclave de Simon Godin. 4 avril 1730.* p. 111.
126. Avis de parents des enfants mineurs de Barbe Payet et de défunt Etienne Hoarau fils. La veuve, tutrice de ses enfants. Pierre Nativel, tuteur subrogé. 20 avril 1730. p. 111.
127. Avis de parents des enfants mineurs de Louise Robert et de défunt Germain Payet. La veuve, tutrice. Louis Cadet, tuteur subrogé. 20 avril 1730. p. 111.

- 128.** Avis de parents des enfants mineurs et orphelins de Gilles Fontaine et Françoise Lauret. Joseph Lauret, tuteur. Alain Lauret, tuteur subrogé. 20 avril 1730. p. 111.
- 129.** Avis de parents des enfants mineurs et orphelins de Laurent Payet et Marie Hoareau. Choppy Desgranges, tuteur. Pierre Mussard, tuteur subrogé. 20 avril 1730. p. 112.
- 130.** Avis de parents des enfants mineurs de Thomas Elgard et de défunte Raphaëlle Royer. Thomas Elgard, tuteur. Nicolas Paulet, tuteur subrogé. 20 avril 1730. p. 112.
- 131.** *Procès criminel contre Suzon, esclave de François Gonneau, Vincent, esclave de François Rivière, Françoise, esclave des héritiers Mollet, et Véronique, esclave de François Mercier. 21 avril 1730.* p. 112.
- 132.** *Arrêt contre Joseph Gonneau, Joseph Kerouriau, Jean-Baptiste Breton accusés de traitements barbares exercés sur un esclave appartenant à Pierre Benoît Dumas. 23 avril 1730.* p. 112-113.
- 133.** Avis de parents des enfants mineurs de défunte Marguerite Mollet et Henry Mussard père. Henry Mussard, tuteur. Nicolas Paulet, tuteur subrogé. 23 avril 1730. p. 113.
- 134.** *Procès criminel contre Louis Josse, dit Sans Rémission. 26 avril 1730.* p. 113.
- 135.** Avis de parents des enfants mineurs de feu François Boucher et Gabrielle Bellon. Nicolas Paulet, subrogé tuteur. 30 mai 1730. p. 114.
- 136.** Avis de parents des enfants mineurs de feu Henry Mollet et Geneviève Dalleau. Claude Mollet, tuteur. Jacques Collet, subrogé tuteur. 7 juin 1730. p. 114.
- 137.** Homologation d'une acte d'échange de terre, à la requête présentée le 21 mai par Jean-Baptiste Benard qui, le 19 janvier 1729, a fait échange d'un terrain appartenant à Isabelle Payet, son épouse, sis entre la Rivière Dabord et la Ravine des Grosses Roches, avec Daniel Payet, et par lui cédé au dit Benard, mais l'acte d'échange est « presque tout déchiré » et l'écriture « presque toute effacée ». 12 juin 1730. p. 114.
- 138.** A la requête de Marie Bellon, homologation du partage fait entre elle et François Dennemont, son fils. 12 juin 1730. p. 114-115.
- 139.** Homologation de la transaction passée entre Thomas Elgard, assisté de Nicolas Paulet, tuteur des mineurs Elgard, et Jean Daniel, pour mettre fin aux contestations nées entre les parties. 15 juin 1730. p. 115.
- 140.** Avis de parents. Antoine Avril, subrogé tuteur de Michel Mussard, fils de feu Michel Mussard et Anne Lebreton. 22 juin 1730. p. 115.
- 141.** Requête de Philippe Dachery, portant que Pierre Benoît Dumas lui aurait accordé, le 23 août 1727, une lettre de change montant à 1 680 livres dix sols, valeur reçue du suppliant de 560 piastres et 10 sols, remises par Dumas à la Caisse de la Compagnie. Laquelle lettre de change, Pechevin, huissier de la Compagnie, a refusée de satisfaire au prix de la valeur de la piastre en France, mais seulement à raison de trois livres tournois. C'est pourquoi Danty, le fondé de pouvoir de Dachery en France, ayant fait protester la dite lettre, l'a renvoyée au suppliant, lequel demande à être

remboursé de ses 560 piastres dix sols. Le Conseil ordonne le remboursement par la Compagnie de 1 600 piastres 20 livres 10 sols, moyennant quoi la dite lettre sera réputée valablement remboursée. 22 juin 1730. p. 115-116.

142. Avis de parents de Antoine et Marie Hoarau, enfants mineurs de défunts Jean Hoarau et Marie Anne Royer. Jean Hoarau, tuteur. Romain Royer, tuteur subrogé. 24 juin 1730. p. 116.
143. Les héritiers de feu Jeanne Bellon, épouse Jean Gruchet, demandeurs, contre Louis François Balmane, Ecuyer, Sieur de Montigny, Ordonné à De Balmane de remettre aux cohéritiers de feu Jeanne Bellon ce qu'il a appréhendé de la dite succession et de se restreindre à ses accords et conventions matrimoniales avec D^{elle} Michelle Gruchet ; les héritiers de Jeanne Bellon resteront en possession de la terre que la dite Michelle Gruchet lui avait apportée en mariage ; Balmane préalablement dédommagé des améliorations y apportées pendant qu'elle était en sa possession. Delanux procèdera à la liquidation du dit dédommagement. Jacques Collet et Sylvestre Grosset nommés arbitres. 26 juin 1730. p. 116.
144. Arrêt du Conseil qui casse l'inventaire fait après le décès de François Nativel passé devant Boucher. Ordonne que la communauté pour les biens meubles et conquêts immeubles continuera entre les Nativel du premier lit et les Mollets, enfants du second lit. Le 20 février 1706. p. 117.
145. *Arrêt du Conseil Supérieur entre Joseph Kérouriou, demandeur, et François Lautret, défendeur, et lettre du Conseil au sujet de la garde des chevaux et autres animaux.* 26 juin 1730. p. 117-118.
146. Joseph Kérouriou, demandeur, et les héritiers d'Anne Bellon, veuve Isaac Beda. Arrêt qui donne au demandeur les mêmes droits que les héritiers dans la commune de l'Hermitage et, selon le testament de la dite veuve, du 14 mai 1729, la faculté aux cohéritiers d'élever leurs animaux dans les pâturages d'en bas et permission de construire des parcs pour les y garder et des cases pour leurs gardiens. 26 juin 1730. p. 118.
147. Arrêt en faveur de Georges Husquen Baudouin, Ecuyer, Sieur de Bellecourt, habitant de l'Ile de France, appelant d'une sentence prise par le Conseil Provincial de la dite île, rendue le 20 mars dernier. Le Conseil Supérieur met au néant la sentence dont est appel, déclare le décret d'ajournement personnel donné contre Bellecourt, injuste et déraisonnable, condamne Foutoux, dit Saint-Pierre, capitaine d'infanterie, résidant à l'Ile de France, à demander pardon au dit Bellecourt des termes injurieux et fausses accusations avancées contre lui, dans sa requête du 14 mars qui sera déchirée et lacérée par le greffier du Conseil Provincial. Condamne en outre le dit Saint-Pierre à cent livres d'amende envers la Compagnie et à huit cents livres de dépens, dommages et intérêts et frais de voyage envers le dit Bellecourt. 28 juin 1730. p. 118.
148. Arrêt en faveur de Maissonnette, chirurgien de la *Méduse*, demandeur, contre Picquet, officier et écrivain, défendeur, condamné à lui verser 150 livres de réparation civile, pour « les coups de main et de pieds » qu'il lui a

donnés à bord du dit vaisseau, et six livres d'amende applicables à l'hôpital du quartier. 4 juillet 1730. p. 118-119.

149. Arrêt qui condamne la succession de feu Jacob Juppin, de la Rochelle, à payer 9 727 livres 19 sols pour la créance du Sieur Gabriel Benoît, négociant de Nantes, dont le paiement sera pris sur le produit de la vente qui a été faite de ses biens et habitations. La Compagnie, comme créancier privilégié, préalablement satisfaite..., 6 juillet 1730. p. 119-120.
150. *Procès criminel contre Olivier Levasseur, surnommé La Buse.* 7 juillet 1730. p. 120-121.
151. *Jugement en appel du procès criminel instruit par le Conseil Provincial de L'Ile de France contre les nommés Antoine et Thérèse.* 7 juillet 1730. p. 121-122.
152. Arrêt qui ordonne qu'il sera payé par le greffier du Conseil Supérieur, du produit de la vente des effets et habitation de feu Jacob Juppin, à Feugère, procureur de Gabriel Benoît, négociant à Nantes, la somme de 9 727 livres 19 sols. 9 juillet 1730. p. 122.
153. Avis de parents. Hyacinthe Ricquebourg, subrogé tuteur de Julien Gonneau, fils de feu Julien Gonneau et Jeanne Ricquebourg. 12 juillet 1730. p. 122.
154. Appel de Jean de Bouvaret, demandeur, habitant de l'Ile de France, contre Floch, garde-magasin et Conseiller Provincial de la dite Ile, au sujet d'un jugement du 21 janvier dernier. L'appelant condamné à payer 12 livres d'amende et aux dépens. 20 juillet 1730. p. 122.
155. Arrêt concernant le chemin de Saint-Gilles à la Saline. La veuve et héritiers Duhal, demandeurs, contre les curés de Saint-Paul et héritiers Auber, défendeurs. Le Conseil ordonne qu'on continuera à passer la Rivière Saint-Gilles au dessous de l'habitation des dits Auber. Le dit chemin sera fait aux dépens des concessionnaires de deçà et de delà la Ravine Saint-Gilles. Etant un chemin royal, il ne pourra être que de 30 pieds de large et ira de la Ravine Saint-Gilles à celle de la Saline jusqu'à la borne des héritiers Léger. Il sera de plus fait un autre chemin le long de la palissade depuis Saint-Gilles jusqu'à la Ravine des Trois Bassins. 20 juillet 1730. p. 123.
156. Les héritiers de feu François Cozan, demandeurs, aux fins d'être admis à la succession d'icelui, ouverte depuis son décès, le 7 juillet 1715, jusqu'à l'inventaire fait à la mort de la veuve Louise Payet, le 21 mars 1730, et François Macé, veuf de la dite Louise Payet, et les Payets, héritiers de la dite veuve. Ordonne la continuation de communauté et que le produit de la vente à l'encan faite, le 26 juin 1730, des biens et conquêts de la succession seront partagés par tiers entre Macé et les héritiers Cauzan et Payet. 22 juillet 1730. p. 123.
157. *Procès criminel contre Rabaye le vieux, esclave de Gabriel Dumas.* 22 juillet 1730. p. 124.
158. Avis de parents. Etienne Touchard, subrogé tuteur des enfants mineurs d'Angélique Caron, leur tutrice, et de défunts André Chamand, son mari en premières noces, et Athanase Touchard, son mari en secondes

- noces. Julien Lautret nommé procureur de Marie-Thérèse Touchard « fille majeure en démence »⁶. 10 août 1730. p. 124.
- 159.** Avis de parents. Jean-Baptiste Benard, tuteur subrogé des enfants mineurs de Geneviève Guichard et feu Hyacinthe Payet. 16 août 1730. p. 124.
- 160.** Avis de parents. Julien Lautret, tuteur de Marie Hoarau, fille mineure de défunts Bernardin Hoarau et Marguerite Touchard, et curateur d'icelle lorsqu'elle sera parvenue en sa majorité, attendu sa maladie incurable dont elle est atteinte⁷. Jean Hoarau, subrogé tuteur. 20 août 1730. p. 125.
- 161.** Avis de parents. Jean Hoarau, tuteur subrogé de Jean Hoarau, enfant mineur de Marie Payet avec feu Jean-Baptiste Hoarau. 20 août 1730. p. 125.
- 162.** Avis de parents. Jusqu'au retour de Saint-Lambert absent de cette Ile, Pierre Deguigné nommé tuteur de Pierre Paul Parny, enfant mineur de défunts Pierre Parny (Jean de Forges, dit) et Barbe Mussard. François Gonneau, subrogé tuteur. 20 août 1730. p. 125.
- 163.** Avis de parents. François Lelièvre, subrogé tuteur de Jacques, Louis, Paul et Félix Lauret, enfants mineurs de feu Jacques Lauret et Ignace Vidot. 18 septembre 1730. p. 125.
- 164.** Emancipation de Jacques Lauret, fils de feu Jacques Lauret et Ignace Vidot, âgé de 17 ans environ. 2 octobre 1730. p. 126.
- 165.** Avis de parents. Eustache le Roi, tuteur de Jacques Lauret, fils mineur et orphelin de Jacques Lauret et Marie-Anne Fontaine. François Lelièvre, tuteur subrogé. 9 octobre 1730. p. 126.
- 166.** Avis de parents des enfants mineurs de défunts Laurent Payet et Marie Hoarau, approuvant l'échange fait d'un terrain appartenant à Coureau, situé entre la Ravine du Pont et celle de la Petite Anse, pour un autre à la Montagne Saint-Paul. 20 octobre 1730. p. 126.
- 167.** *Procès criminel contre Etienne esclave de Claude Mollet. 25 novembre 1730.* p. 126-127.
- 168.** Emancipation de Antoine Hoarau, âgé de dix-huit ans environ, fils de défunts Jean Hoarau et Marie Anne Royer. 31 octobre 1730. p. 127.
- 169.** *Arrêt qui reconnaît Jean, fils de Calixte, comme libre et maître de sa personne, et fait défense à la veuve Cadet et à ses héritiers de le retenir par force chez eux, de le maltraiter ou de l'inquiéter de quelque façon que ce soit. 5 janvier 1731.* p. 128.
- 170.** *Procès criminel contre Augustin, esclave de Lambillon. 5 janvier 1734.* p. 128.
- 171.** Procès criminel contre le nommé Tortit, dit Va-de-bon-Cœur, soldat de cette garnison. Le conseil ordonne qu'il sera fait plus ample information. Relaxe le prévenu astreint à se représenter à toute réquisition. 5 janvier 1731. p. 128-129.

⁶ Lépreuse. ADR. C° 43. Paris, 22 septembre 1731. A Monsieur Dumas, à l'Ile de Bourbon, par le vaisseau le « Duc de Chartres ».

⁷ Lépreuse. Ibidem.

172. *Procès criminel contre Etienne, François, Antoine et Paul, esclaves de Claude Mollet. 15 janvier 1731. p. 129-130.*
173. *Procès criminel contre le nommé Athanaze, esclave de Lambillon, 15 janvier 1731. p. 130.*
174. Avis de parents. François Gonneau, subrogé tuteur des mineurs d'André Morel et feu Marie Anne Gonneau. 20 janvier 1731. p. 131.
175. Avis de parents. Les mineurs de feu Henry Mollet sont autorisés à vendre un terrain situé entre les deux bras de la Rivière Saint-Jean, appartenant à feu Geneviève Dalleau, leur mère. Leur tuteur, Claude Molet, autorisé à assister à la passation du contrat. 20 janvier 1731. p. 131.
176. Emancipation de Pierre et Julien Mollet, âgés d'environ 18 et 16 ans, mineurs d'âge, fils de défunts Henry Mollet et Geneviève Dalleau. 29 janvier 1731. p. 131-132.
177. *Procès criminel contre les Sieurs Joseph le Boulloc et Pierre Deromant, écuyers, officiers des troupes entretenues de l'Île de France, appelants contre le Sieur de Fouilleuse. 12 mars 1731. p. 132-133.*
178. Suite de l'affaire Joseph de Fouilleuse qui aurait écrit dans sa requête du 7 août 1730 que Maupin s'était rendu « complice de protection publique et autorité despotique au mépris des ordonnances ». De Fouilleuse condamné à faire amende honorable, le Conseil assemblé..., 12 mars 1731. p. 133.
179. Arrêt qui déboute André Girard de sa demande qu'il lui soit permis de prendre pour son compte les effets mobiliers de sa fille Marie Madeleine, héritière de feu Brigitte Dennemont, sa mère. Tous les effets mobiliers appartenant à la dite seront vendus, pour servir à l'acquittement des dettes, « à l'exception des noirs ». 13 mars 1731. p. 133-134.
180. Echange de terrain. Arrêt de réunion au domaine de la Compagnie des portions de terre à Bernica, pour lesquelles seront concédées aux mineurs de Gilles Fontaine et feu Jacques Lauret, dit Jacquet, deux concessions entre la Ravine Blanche et la Rivière Dabord. 13 mars 1731. p. 134-135.
181. Augustin Panon père, bourgeois de Saint-Denis, demandeur, et le Sieur Artur, ci-devant garde-magasin au dit lieu, Procureur général, défendeur, pour être payé de 118 livres 16 sols, pour loyer de la maison située près de la Rivière du Butor, occupée par le dit Artur, lors de sa destitution sur ordre de Desforges. Artur condamné à payer. 13 mars 1731. p. 135.
182. Les héritiers Elie Lebreton, demandeurs, et les héritiers Antoine Bellon, défendeurs. Nomination d'arbitres pour reconnaître et constater la Ravine du Pont, laquelle servira de bornes communes entre les dite parties. 3 avril 1731. p. 135-136.
183. Emancipation de Demoiselle Catherine Léger et des Sieurs Pierre et Michel Léger, enfants mineurs, nés du mariage de Marie Esparon et feu Jacques Léger. 2 avril 1731. p. 136.
184. Laurent Richard, demandeur, et Pierre Guilbert Wilman, mari de Marie Marguerite Rousseau, fille de feu Louis Rousseau et Marie Martin, mère commune des dits Laurent Richard et Marie Marguerite Martin,

- défendeurs. Les terrains provenant du chef de la défunte Marie Martin seront partagés en parts égales entre les deux enfants..., 9 avril 1731. p. 136-137.
- 185.** Homologation d'avis de parents qui approuve l'échange d'un terrain situé à Bernica, Montagne Saint-Paul, appartenant aux enfants mineurs de feu Pierre Lebon et Jeanne Lépinay, pour un autre situé à la Rivière Dabord, appartenant à Pierre Benoît Dumas. 22 avril 1731. p. 137.
- 186.** Homologation d'avis de parents qui approuve l'échange d'un terrain situé entre la Ravine à Hibon et le Grand Bras, appartenant aux mineurs de défunts Henry Ricquebourg et Barbe Mussard, pour un autre situé au Guillaume, appartenant à Jacques Collet. 22 avril 1731. p. 137.
- 187.** *Ordonnance donnée à la requête de Criais faisant défense aux maîtres de faire travailler leurs esclaves les dimanches et jours de fêtes.* 22 avril 1731. p. 137-139.
- 188.** Avis de parents. Joseph Choppy Desgranges, tuteur subrogé de Marie Madeleine Girard, fille mineure d'André Girard et de feu Brigitte Dennemont. 16 mai 1731. p. 139.
- 189.** Emancipation de Pierre Folio, fils de Pierre Folio et Brigitte Bellon. 8 juillet 1731. p. 139-140.
- 190.** Homologation d'avis de parents des enfants mineurs d'Henry Mussard et feu Margueritte Mollet ; de Michel Mussard et Anne Lebreton ; de défunts Henry Ricquebourg et Barbe Mussard ; Henry Rivière et Jeanne Mussard ; François Rivière et Thérèse Mussard ; feu Henry Lebreton et Marianne Mussard. Henry Mussard, tuteur à l'effet de renoncer à la succession mobilière de feu Henry Mussard fils. 12 juillet 1731. p. 140.
- 191.** Nomination, par la Compagnie des Indes, du Sieur Dumas, Directeur général du commerce aux Iles de Bourbon et de France et Président du Conseil Supérieur de Bourbon, à la charge de Gouverneur des Iles de France et Bourbon. Paris, Hôtel de la Compagnie, 24 novembre 1730. Marly, le 27 novembre 1730. Saint-Paul, 20 août 1731. p. 140-141.
- 192.** *Lettre d'affranchissement pour la nommée Marianne, esclave de René Caton.* 16 août 1731. p. 141.
- 193.** Avis de parents. Choppy Desgranges, leur tuteur, autorisé à vendre les effets mobiliers appartenant aux enfants mineurs de défunts Laurent Payet et Marie Hoarau, exception faite des bœufs qui leur seront conservés pour souche, 4 septembre 1731. p. 142.
- 194.** Avis de parents. Jacques Caron, tuteur subrogé à l'effet de partager l'emplacement concédé à Louis Payet et à feu Athanase Touchard, époux d'Angélique Caron, 12 septembre 1731. p. 142.
- 195.** Avis de parents. Henry Rivière, tuteur des enfants mineurs nés de son mariage avec feu Jeanne Mussard, à l'effet d'échanger le terrain de Manapany, appartenant pour moitié aux dits mineurs, du chef de leur mère, pour un autre situé au quartier et montagne Saint-Paul, appartenant à Louis Cadet, du chef de Radegonde Rivière, sa femme. 7 septembre 1731. p. 142.

- 196.** *Procès criminel en appel contre Zaindvaice, esclave de La Farelle, et Alexis, esclave de la Compagnie. 18 septembre 1731. p. 142-143.*
- 197.** *Arrêt du Conseil contre les nommés Antoine, esclave de Saint-Lambert, et Jouan, esclave de Paul Parny. 18 septembre 1731. p. 143-144.*
- 198.** Avis de parents pour les enfants mineurs de feu Pierre Lebon et Jeanne Lépinay, sa femme en premières noces, femme de François Lelièvre en secondes. Malgré qu'il ait refusé la tutelle, le Conseil confirme François Lelièvre dans sa fonction de tuteur des enfants mineurs. Henry Lépinay, tuteur subrogé. 8 octobre 1731. p. 144.
- 199.** Avis de parents qui nomme Saint-Lambert tuteur de Barbe Parny, sa femme, et de Paul [Parn]y ; François Gonneau, tuteur de Louis Joseph et Jacques Gonneau ; Pierre Boucher, tuteur de Marguerite Gonneau, sa femme ; André Morel, tuteur de Jean-Baptiste, Marie, Pierre, Thomas et André Morel, ses enfants issus de son premier mariage avec Marie [Anne Gonneau], sa femme. Catherine Rivière, veuve de feu Pierre Gonneau, tutrice de Pierre, François, Paul et Henriette Gonneau, à l'effet de prendre l'inventaire des biens appartenant à la succession de Marguerite Compiègne leur grand-mère, et au partage d'icelle. 15 octobre 1731. p. 144.
- 200.** *Procès criminel contre les nommés Maurice, Etienne, Pierrot et André, esclaves. 16 octobre 1731. p. 144-146.*
- 201.** Nomination de Silvestre Toussaint Grosset, à la charge d'huissier, suivie de sa prestation de serment. 16 octobre 1731. p. 146.
- 202.** Avis de parents. Pierre Nativel tuteur des enfants mineurs de défunts Mathieu Nativel et Marie Dennemont. 19 octobre 1731. p. 146.
- 203.** Avis de parents. Pierre Dennemont tuteur subrogé de Gilles Dennemont, enfant mineur de Gilles Dennemont et Louise Nativel. 19 octobre 1731. p. 147.
- 204.** Lagrené pourra agir pour le plus grand avantage des enfants mineurs Desforges Boucher et Charlotte Duhamel, son épouse. 19 octobre 1731. p. 147.
- 205.** Avis de parents. Les enfants mineurs, tant du premier que du second lit de Desforges Boucher, étant débiteurs de dettes considérables, dont le paiement ne souffre aucun délais, le Conseil permet de vendre parmi les biens des mineurs ceux qui sont les moins précieux et les plus inutiles. 20 octobre 1731. p. 147-148.
- 206.** Avis de parents. Henry Mussard père, aïeul des enfants mineurs de défunts Pierre Mussard et Agathe Hoarau, désigné comme leur tuteur. 29 octobre 1731. p. 148.
- 207.** Succession de Desforges Boucher. Yves Marie Dutrévoux, procureur de Sylvain Salmon, tuteur d'Antoine Boucher, et Melchior François Lagrené, à cause de Rose Duhamel, son épouse, tante maternelle des quatre enfants mineurs du second lit de feu Desforges Boucher..., 12 novembre 1731. p. 148-150.

- 208.** Succession de Desforges Boucher. Les biens appartenant à la dite succession en cette île seront partagés entre les héritiers du premier et second lit : 1/3 à Antoine Boucher, 1/3 aux quatre enfants du second lit. L'autre tiers à partager entre Antoine Boucher et les quatre autres enfants. 12 novembre 1731. p. 150.
- 209.** Succession de Desforges Boucher. La Dame Dumesnil remettra à la succession tous les boeufs marqués à la marque de Desforges, qui sont sur les Sables de Saint-Paul, autant ceux compris dans l'inventaire, que la crue. 12 novembre 1731. p. 150-151.
- 210.** Mathieu Lambillon, demandeur ; chevalier de Fortia, défendeur. Le Conseil déclare non recevable l'offre faite par Fortia à Lambillon de lui payer 730 piastres « totalement en monnaie [de l'île ?] et de Cuivre », pour solde des 1 600 piastres qu'il s'est obligé de lui payer pour partie du prix de l'habitation qui lui a été vendue, par acte du 4 janvier 1731. Fortia condamné à payer dans six mois 730 « piastres [...] ou en monnaie d'or ou d'argent ayant cours, à la réserve du dixième de la somme qu'il pourra acquitter en monnaie de cuivre, ensemble les intérêts à raison de cinq pour cent par ans... ». 12 novembre 1731. p. 151.
- 211.** Avis de parents. Marie Hibon, veuve de feu Etienne Baillif père, tutrice des enfants issus de leur mariage, dont Marie Baillif « en démence »⁸. Henry Hibon, leur oncle maternel, pris pour subrogé tuteur..., 12 novembre 1731. p. 152.
- 212.** Dains, chirurgien major, demandeur, et René et François-Joseph Nativel, défendeurs, condamnés à lui vendre la case qu'ils lui ont vendue par ordre de leur mère, 80 piastres. 15 novembre 1731. p. 152.
- 213.** Héritiers de feu Julien Lépinay, demandeurs pour raison de gage et salaire de commandeur, et Feydeau Dumesnil, défendeur. Le Conseil déclare l'action des demandeurs « périe » et les déboute de leur demande. 3 décembre 1731. p. 153.
- 214.** *Girard contre Alexis Lauret, au sujet de ses cochons tués ou volés.* 3 décembre 1731. p. 153.
- 215.** *Procès criminel contre le Sieur Husquin de Bellecourt.* 3 décembre 1731. p. 153-154.
- 216.** Succession de Desforges Boucher. Yves-Marie Dutrévoux procureur de Sylvain Salmon, tuteur d'Antoine Boucher, enfant mineur issu de son premier mariage, et Melchior François Lagrené, procureur de D^{elle}. Marianne Crosnier veuve Duhamel, tutrice des enfants mineurs du dit défunt Desforges Boucher, issus de son mariage avec défunte Charlotte Duhamel, demandeurs, et D^{elle}. Elisabeth Le Gouzeronc, épouse Jean-Charles Feydeau Dumesnil, fondée de sa procuration, et Saint-Lambert Labergis, défendeurs. Le Conseil déclare que la transaction passée, le

⁸ Par testament, passé devant Morel, le 8 juin 1729, Etienne Baillif indique qu'il a donné à sa fille aînée Marie Baillif, née à Saint-Paul le 29 janvier 1704 (GG. 1, n° 62), par préciput et avance d'hoirie, un noir nommé Joseph, esclave créole âgé d'environ 14 ans, « à cause de son imbécillité ». ADR. 3/E/5. *Succession Etienne Baillif père, époux de Marie Hibon. Inventaire 6 novembre 1731.*

27/ (?) /1730, par devant Jaffré et Ksal, notaires royaux de la sénéchaussée d'Hennebont, entre les Sr. Feydeau Dumesnil et le Sr. Salmon, tuteur d'Antoine Desforges Boucher et Marianne Crosnier, tutrice de Jacques Boucher, Marie-Anne Boucher, Madeleine Boucher et Elisabeth Boucher, [aura] son plein et entier effet. La « légitime » (sic) néanmoins réservée aux enfants du dit feu Desforges Boucher. Ordonne qu'avant de faire droit sur les demandes respectives des parties, la dite Dumesnil et Sr. Saint-Lambert rendront compte de l'exécution du testament et de l'administration des biens de la dite succession, par devant maître Louis Morel, Conseiller et commissaire en cette partie..., 5 décembre 1731. p. 154.

- 217.** *Procès criminel instruit contre le nommé Jean Bel Amy, habitant de l'Île de France. 29 décembre 1731.* p. 155.
- 218.** Avis de parents. Jean Gruchet, tuteur de Jean-Baptiste, Marie-Anne, Marie Monique, Françoise et Pierre Gruchet, enfants mineurs de Jean Gruchet et de feu Jeanne Gruchet (sic) [Bellon] . Etienne Baillif, tuteur de Geneviève, Anne et Etienne, enfants mineurs d'Etienne Baillif et feu Geneviève Gruchet. Echange proposé par François Mercier d'un terrain situé à Saint-Gilles..., 31 décembre 1731. p. 155-156.
- 219.** *Procès criminel instruit contre le nommé Lazare. 3 janvier 1732.* p. 156.
- 220.** Pierre Boyer, demandeur en garantie d'une portion de terre à Sainte-Suzanne, et Jean Boyer et Geneviève Vidot, son épouse. La dite Vidot maintenue propriétaire du dit terrain à condition de payer la valeur de 100 piastres de dommages et intérêts au demandeur. 14 janvier 1732. p. 156-157.
- 221.** Mazade Desisles condamné à payer les gages par lui dus à Victor Eras. Eras condamné aux dépens et à 30 livres de dommages envers le dit Desisles. Et quant aux autres chefs, le Conseil a mis les parties hors de Cour. 17 janvier 1732. p. 157.
- 222.** Etienne Touchard, demandeur, et Guillaume Dalmont, accusé et défendeur. Le conseil condamne le défendeur en dix livres d'amende envers la Compagnie, aux dépens du procès et aux frais de chirurgien. Défend aux parties d'entrer en aucune voie de fait sous les peines portées par les ordonnances. 25 février 1732. p. 157.
- 223.** Jean Martin, Nicolas Paulet et Simon Devau, demandeurs, et Thomas Elgard, défendeur. Homologation du partage sous seing-privé en date du 22 février 1730. 25 février 1732. p. 157.
- 224.** Succession Desforges Boucher. Le Conseil ordonne que les biens de la succession feu Antoine Desforges Boucher seront partagés entre ses enfants du premier et du second lit, selon la coutume de Paris. Confirme le testament du Sieur Desforges, du 5 novembre 1725, et déclare les legs y contenus bons et valables. La « légitime » néanmoins restera aux dits enfants. 18 avril 1732. p. 158.
- 225.** Succession Desforges Boucher. Compte présenté par Saint-Lambert Labergis et Elisabeth Gouzeronc, fondée de procuration du Sr. Dumesnil,

son mari, en qualité d'exécuteurs testamentaires. Au prorata du nombre de noirs qu'il y aurait sur les habitation des mineurs Desforges : celle de Saint-Paul et de l'Étang du Gol, le Sr. Dumesnil remboursera 1 064 livres 6 sols ; 1 366 livres 9 sols dix deniers pour divers articles : gages de commandeurs et frais de chirurgien ; 300 livres en dépenses ; 45 livres payées à lui-même ; pour cinq jeunes bovins vendu : 180 livres ; pour sept vaches et un taureau qu'il a pris pour son compte : 432 livres ; pour quatre chapeaux quatre plumets et deux douzaines de couteaux appartenant aux héritiers : 160 livres ; pour journées de noirs des mineurs qui ont travaillé à sa case sur son habitation à Saint-Gilles : 480 livres ; pour ce qu'il doit au compte : 32 053 livres 6 sols 3 deniers ; pour les vivres qu'il a tiré de l'étang du Gol : 1 694 livres 18 sols. Soit 8 976 livres 2 sols 1 denier. « [...] Pour un noir nommé [Henri] ou Hebéé qu'il a tiré de l'habitation de l'Étang du Gol et qu'il a fait passer sur la sienne à la Rivière Saint-Etienne, lequel y a resté à travailler pour lui pendant deux ans de temps et y est mort. Cy pour dédommagement à la succession, le Conseil l'a condamné à payer quatre cent cinquante livres [...] ». Soit un total de 9 426 livres 2 sols 1 denier. Déboursé pour Madeleine Desforges : 549 livres 2 sols. Reste 8 877 livres un denier. 21 avril 1732. p. 158-161.

226. Les héritiers Pierre Parny condamnés à payer à Joseph Gonneau cent piastres, au moyen de quoi ils seront quittes envers lui du legs que lui a fait le défunt Pierre Parny. 21 avril 1732. p. 161.

227. Avis de parents. Marie Lauret, tutrice de Michel Noël âgé de 22 ans, Louis Noël, âgé de vingt ans, Etienne Noël de seize ans, Thérèse Noël de vingt et un ans, Françoise Noël de treize ans, issus de son mariage avec feu Pierre Noël. 28 avril 1732. p. 161-162.

228. Henry et Jeanne Lépinay, enfants du premier lit de Marie Lauret et feu Julien Lépinay, demandeurs, et les enfants du second lit, défendeurs. Compte tenu du partage réel des biens de la communauté du premier lit, en date du 31 janvier 1715, le Conseil déboute les demandeurs de leur demande. 21 mai 1732. p. 162.

229. Confiscation au profit de la Compagnie de tous les effets, esclaves et marchandises généralement quelconques composant la cargaison du *Saint-Jean l'Évangéliste*, capitaine, Sr. Balthazar Rodriguez Brandon, mouillé à Bourbon le 3 de ce mois sous pavillon portugais, sans passeport ni commission valable. 27 mai 1732. p. 162-163⁹.

230. *Procès criminel instruit contre Gros Ventre. 10 juin 1732.* p. 163-164.

⁹ On a trouvé sur le vaisseau d'environ 150 tonneaux, parti, dit-on, de Porto en Portugal il y a un an et passé à Madagascar où il a traité des esclaves et du ris, 70 têtes de noirs ou négresses, des armes, de la poudre et quelques quincailleries. A. Lougnon. « Correspondance des administrateurs de Bourbon et de ceux des Indes. Première série, 1723-1735 ». p. 214-215. « A l'île Bourbon, le 26 mai 1732. Mrs. du Conseil Supérieur de Pondichéry. » In : *Recueil trimestriel de documents et travaux inédits pour servir à l'Histoire des Mascareignes françaises*. T. VII. Saint-Denis. 1932-1949. ADR. 2 Per 692.

- 231.** Le Procureur général du Roi à propos des écrits anonymes répandus, depuis l'arrivée du vaisseau de la Compagnie *La Diane*, commandé par Dhermitte. Ordonnance qui permet d'obtenir monitoire en forme de droit et nommé Monsieur Pierre Benoît Dumas, Président au dit Conseil, commissaire pour informer contre l'auteur de plusieurs libelles, lettres et écrits anonymes répandus en cette île à l'arrivée du dit vaisseau. 1^{er} juillet 1732. p. 164-165.
- 232.** Villarmoy procureur de Guy Jacquare, Conseiller au Conseil de Chandernagor, demandeur, contre Antoine Mazade Desisles, défendeur, condamné à payer dans six mois, la somme de 3 000 livres, montant de son obligation du 16 novembre 1723 ; ensemble intérêts à raison du denier vingt. 17 juillet 1732. p. 165.
- 233.** Avis de Parents. Etienne Cadet tuteur d'Antoine et Louis Etienne Cadet, âgés de 6 et 4 ans environ, issus de son mariage avec feu Marie Payet, procèdera à l'inventaire des biens délaissés par la défunte. 19 juillet 1732. p. 165-166.
- 234.** Avis de parents. Pierre Lauret, tuteur de Jacques, Louis, Paul et Félix Lauret. François Nativel de Radegonde Lauret, son épouse, pour procéder au partage de la terre située entre La Ravine Blanche et la Rivière Dabord, concédée le 30 mars 1731. 4 août 1732. p. 166.
- 235.** Arrêt du Conseil d'Etat du Roi qui fait défense à toutes personnes de quelque état et condition qu'elles soient de charger ou faire charger sur les vaisseaux de la Compagnie des Indes, venant des pays de ses concessions ou y allant, aucunes marchandises ou effets sans, au préalable, les avoir fait comprendre dans les factures du chargement. Etc.... Au bas, Extrait des registres du Conseil d'Etat. Marly, le 6 mai 1731. Enregistré à Bourbon, le 1^{er} août 1732. p. 166-167¹⁰.
- 236.** Avis de parents. Nicolas Gouron et Melchior François Lagrené, tuteurs de Antoine, Marie-Anne, Elisabeth, Jacques, Madeleine Desforges, enfants mineurs du premier et second lit de feu Antoine Desforges Boucher, pour procéder au partage des biens meubles et immeubles délaissés en cette île. 14 août 1732. p. 168.
- 237.** Alain Dubois et Geneviève Boucher, sa femme, demandeurs en exécution d'une transaction passée entre eux et Gabrielle Bellon, leur mère et belle mère, veuve de François Boucher. Les défendeurs condamnés à faire, dans le temps de six mois, un défriché aux demandeurs, sur un terrain situé entre la Ravine de Florimont et le premier bras de la Rivière de Saint-Gilles, de cinquante gaulette de hauteur sur la largeur du dit terrain leur appartenant. 26 août 1732. p. 168-169.
- 238.** François Lelièvre, demandeur en exécution d'un écrit sous seing-privé, passé entre lui et Jean Casanove, en date du 19 septembre 1731. Les parties condamnées à payer solidairement le prix de leur acquisition, esclaves et ustensiles, et à partager par moitié le prix des ventes par eux faites par contrat des 25 et 27 septembre 1731, et jouirons par moitié de la terre, esclaves et ustensiles restant. 26 août 1732. p. 169.

¹⁰ Ibidem en AN. Col. F/3/208, p. 409.

239. *François Pigoret, dit Lacoudre, commandeur des héritiers de feu Pierre Mussard, contre le nommé Pierre, esclave du Sieur Girard. 26 août 1732. p. 169-170.*
240. *Requête présentée par Denis Lamer, économiste. 26 août 1732. p. 170.*
241. Arrêt de règlement du Conseil Supérieur qui ordonne que les maisons et magasins construits en bois équarris seront réputés immeubles. 26 août 1732¹¹. p. 170-173.
242. Requêtes présentées par les officiers et matelots du *Saint-Jean L'Évangéliste*, battant pavillon portugais, pour que leur soient remis « plusieurs noirs [...], riz, hardes et autres effets », qu'ils prétendent ne point faire partie de la cargaison confisquée et leur appartenir en particulier. Le Conseil ordonne qu'outre les Cafres, hardes et nippes à l'usage des dits capitaine, officiers et matelots qui leur ont déjà été restitués, il sera rendu au capitaine, au premier pilote et à l'aumônier, à chacun un petit noir de l'âge de dix à douze ans, pour leur servir de domestique. Quant aux autres effets réclamés, consistant en Toutenaques¹², ris et armes et qui ne figurent point dans un connaissance particulier qui puisse en constater la qualité et la quantité, ils se trouvent confondus avec les effets de la cargaison confisquée. 27 août 1732. p. 173-174.
243. *Procès criminel instruit contre Jean Boyer, dit la Cibouille ouvrier de la Compagnie, accusé et appelant de la sentence rendue contre lui par le Conseil Provincial de l'Île de France. 2 septembre 1732. p. 174-175.*
244. Requête présentée par le capitaine du *Saint-Jean l'Évangéliste*, portant pavillon portugais, pour que lui soit payé ainsi qu'aux officiers et matelots de son équipage : 1 822 053 Rais, soit 214 129 piastres deux cinquième, à raison de 750 Rais la piastre, qu'il prétend leur être dû pour solde de leurs gages et salaires. Le Conseil ordonne que la subsistance leur soit accordée durant tout leur séjour forcé. Que le passage pour France leur sera accordé sur le premier vaisseau de la Compagnie : les officiers à la table du capitaine, les gens de l'équipage à la ration ordinaire ; et qu'on leur payera 2 850 livres à Lorient pour subsister et les mettre en état de voyage : 500 livres au capitaine, 250 au premier pilote, 150 à l'aumônier et à l'écrivain, 100 au second pilote. Suivent les noms de 17 membres d'équipage : contremaître, calfats, tonneliers et matelots, y compris les sept mousses, à 100 livres chacun. 2 septembre 1732. p. 175-176.
245. Avis de parents. Marie Lauret, veuve Pierre Noël, tutrice de Michel, Thérèse, Louis, Etienne et Françoise Noël, ses enfants mineurs ; et Pierre Noël, chirurgien major de cette Ile, le frère aîné des dits mineurs, pour leur tuteur, à l'effet du partage que sa mère entend faire des biens de la communauté entre elle et son époux. 10 septembre 1732. p. 176-177.
246. Les héritiers de feu Marc Vidot, demandeurs à l'effet du partage des terres appartenant à la communauté, et Marie Royer, sa veuve, femme en secondes noces de Pierre Boyer. 11 septembre 1732. p. 177-178.

¹¹ Ibidem en AN. col. F/3/208, p. 435.

¹² Toutenaque: du Persan : analogue à la tutie. Alliage de cuivre et de zinc avec des traces d'arsenic pour en augmenter la blancheur.

247. Avis de parents. Wellems Lhenigh [Wilhelm Leichnig], tuteur de Pierre, Pélagie et Louis Lebon, enfants mineurs de feu Pierre Lebon, habitant du quartier de Saint-Paul, et Jeanne Lépinay, sa veuve, femme de François Lelièvre, bourgeois de ce quartier, pour procéder au partage des biens des première et seconde communautés. 22 septembre 1732. p. 178-179.
248. Avis de parents. Sur la représentation faite par Jean Gruchet père, tuteur de Marie Monique Gruchet, sa fille mineure, à l'effet de passer vente d'une maison de bois équarri située sur le Sables de Saint-Paul. 29 septembre 1732. p. 179-180.
249. Le Conseil apporte un avis favorable à la requête introduite par Françoise Boucher, veuve Roburent, qui se porte caution, pour qu'il ne soit point apposé de scellés sur les effets délaissés par son défunt mari, pour la sûreté de la somme de 10 000 livres environ, dont sa succession se trouve redevable envers la Compagnie. 29 septembre 1732. p. 180.
250. Cazanove, demandeur à surseoir à l'exécution du jugement rendu contre lui, le 26 août dernier, au profit de François Lelièvre. Le conseil ordonne que le dit arrêt sera mis à exécution. 29 septembre 1732. p. 180-181.
251. Avis de parents. Françoise Boucher, veuve du Comte de Roburent, tutrice de François, Pierre, Antoine, Joseph Amédée, ses enfants mineurs. Philippe Chassin, employé de la Compagnie, subrogé tuteur. 30 septembre 1732. p. 181.
252. Avis de parents. François Rivière, tuteur de Antoine, Thérèse, Henry, Pierre, enfants mineurs issus de son mariage avec Thérèse Mussard, à l'effet de faire et passer l'échange mentionné au dit avis de parents. 4 octobre 1732. p. 181-182.
253. Avis de parents. Nicolas Paulet, tuteur de Henry, Marie et Geneviève Paulet, enfants mineurs issus de son mariage avec feu Geneviève Royer. Antoine Avril, bourgeois de ce quartier, subrogé tuteur. 7 octobre 1732. p. 182-183.
254. Philippe Chassin, employé de la Compagnie, tuteur de Jean-Baptiste, Françoise et Pierre Gruchet ; Jean Malles, capitaine des vaisseaux de la Compagnie, tuteur de Marie-Monique Gruchet, son épouse ; Rolland Boutsoocq Deheaulme, employé de la Compagnie, tuteur de Marie-Anne Gruchet, son épouse ; Etienne Baillif, tuteur de Geneviève, Anne et Etienne Baillif, ses enfants mineurs, à l'effet de procéder au partage des biens tant meubles qu'immeubles de la communauté qui a été entre Jean Gruchet et défunte Jeanne Bellon, sa femme. Jean Daraussin, employé de la Compagnie, pour tuteur de Françoise Gruchet ; Henry Demanvieu, bourgeois, tuteur de Pierre Gruchet. 20 octobre 1732. p. 183-184.
255. Procès verbal de partage et mesurage des terres situées à Sainte-Suzanne appartenant à la veuve et héritiers Marc Vidot. 20 octobre 1732. p. 184-186.
256. *Procès criminel extraordinairement fait et instruit contre les nommés Joseph et Chymavo, 23 octobre 1732.* p. 187.

257. *Procès criminel extraordinairement fait et instruit contre la nommée Manabelle, renvoyée par appel au Conseil Supérieur de Bourbon. 24 octobre 1732. p. 187-188.*
258. *Procès criminel instruit contre le nommé Alexandre, renvoyé par appel au Conseil Supérieur de Bourbon. 27 octobre 1732, p. 188-189.*
259. Les héritiers de feu François Garnier, demandeurs en restitution d'un terrain situé entre la Rivière des Roches et la Ravine à Panon, et Monique Vincendo, leur mère, femme en secondes noces d'Etienne Robert. 27 octobre 1732, p. 189-190.
260. Mesurage et bornage de terre. Les héritiers François Couturier et Kguin, demandeurs, d'une part, et Dumas, gouverneur, tant en son nom qu'en celui des Sieurs Duplex et Vincent, défendeurs. Le conseil convoque sous quinzaine les propriétaires concernés : Dioré, Lagourgue, Sautreau [Sautron], Couturier, Kguin et autres concessionnaires, et ordonne la nomination d'arbitres pour le mesurage d'une terre située entre le Bras des Chevrettes et la Ravine Sèche, afin d'en placer les bornes. 27 octobre 1732. p. 190.
261. Mesurage et bornage de terre. Pierre Maillot, demandeur, contre Augustin Panon père, François Grondin père, Antoine Vidot, et François Fontaine, défendeurs. Contrats de concession passés les 26 juin, 2 et 26 juillet 1724 ; 19 et 27 mars 1725. Du 29 octobre 1732. p. 190-191.
262. André Girard, demandeur en exécution d'un marché fait entre lui et Henry Lepinay, charpentier, le 31 décembre 1731. Le contrat sortira son plein et entier effet. En conséquence Girard sera tenu de fournir les vivres boissons et noirs, au dit Lépinay, qui sera tenu de continuer les ouvrages par lui commencés. 3 novembre 1732. p. 191-192.
263. Louise Auber, épouse de Jean-Baptiste Laval, au sujet de plusieurs pièces de bois carré destinées à la construction d'une case de 8 sur 26 pieds, que feu le Gouverneur Desforges a prises pour son usage avec promesse de rendre pareille quantité et qualité de bois. Lagrénée et Gouron, tuteurs des héritiers Desforges, seront tenus d'équarrir, dans le lieu désigné par la demanderesse, le bois en question. 4 novembre 1732. p. 192.
264. *Procès criminel instruit au sujet des vols qui ont été faits à bord du vaisseau portugais Le « Saint-Jean l'Evangéliste », confisqué au profit de la Compagnie des Indes. 4 novembre 1732. p. 192-193.*
265. *Requête du Sr. Pierre Ducasse, lieutenant commandant « La Subtile », contre Jérôme Aymar, dit Saint-Marc. 4 novembre 1732. p. 193-195.*
266. Jean-Antoine Dumont, demandeur, et Duplessis, défendeur, condamnés à tenir leurs cochons enfermés de façon à ne pas se causer de torts réciproques. 4 novembre 1732. p. 195.
267. Adrien Valentin, demandeur en exécution du marché passé avec Jean et Robert Aubry, frères, le 9 décembre 1731, pour la construction d'une maison. Les défendeurs condamnés à poursuivre les travaux commencés.

- Ordonné à Duplessis de ne pas les retenir sur ses propres travaux. 5 novembre 1732. p. 195-196.
- 268.** Ordonnance du Roi pour la levée d'une compagnie d'infanterie à la solde de la Compagnie [cinq articles]. Paris, le premier octobre 1731. Enregistrée à Bourbon, le 25 novembre 1732. p. 196-197.
- 269.** *Ordonnance du Roi concernant le service de la Compagnie d'infanterie levée en conséquence de l'ordonnance du 1^{er} octobre 1721. Bourbon, 25 novembre 1732.* p. 197-198.
- 270.** Acte de nomination comme Conseillers adjoints, de Gabriel Dejean, employé de la Compagnie, et François Dusart de Lasalle, greffier et notaire au dit Conseil, contenant leur prestation de serment. 9 décembre 1732. p.198-199.
- 271.** Suite de l'affaire des libelles répandus dans l'île et tendant à y semer la division. Vu l'arrêt du 1^{er} juillet dernier..., le Conseil a déclaré pertinentes et admissibles les notifications de récusation alléguées par Dumas. 9 décembre 1732. p. 199.
- 272.** Antoine Desforges, ci-devant appelé Grimaud, habitant du Boucan de Laleu, demandeur au sujet d'un terrain par lui acquis dans le haut de la montagne de Bernica. Dumesnil et sa femme, qui en jouissent sans titre, condamnés solidairement à payer au demandeur 1 400 livres, argent comptant. 9 décembre 1732. p. 199-200.
- 273.** Nomination pour Conseillers adjoint, de Gabriel Dejean, François Dusart de Lasalle, greffier et notaire, Henry Demanvieu, pour greffier, afin de juger définitivement l'affaire pendante entre les mineurs Tarby, demandeurs, et Artur, Wilman père et fils, Jacques Calvert, Patrick Dromann et Richard Deible, défendeurs. Nomination de Noël et Antoine Thuault de Villarmoy, Louis Morel, 10 décembre 1732. p. 200-201.
- 274.** Le Président du Conseil, Pierre Benoît Dumas s'étant lui-même récusé et Gabriel Dumas, son frère, l'ayant été par le Procureur général du Roi, les deux s'abstiendront de juger dans la cause pendante entre les mineurs Tarby, demandeurs, et les parties adverses. 10 décembre 1732. p. 201.
- 275.** Affaire des mineurs Tarby, demandeurs. 10 décembre 1732. p. 201-202.
- 276.** Affaire des mineurs Tarby, demandeurs, dans laquelle il est fait mention de l'ordonnance royale du 27 février 1717, qui ordonne que les habitants de l'île Bourbon, en faveur desquels les contrats seront expédiés, seront tenus de mettre leurs biens en bonne culture, dans un délais convenable, sinon et à faute de ce faire, ils seront privés de la propriété des dites terres, lesquelles seront remises au domaine de la Compagnie. 11 décembre 1732. p. 202-206.
- 277.** Françoise Geoffroy, épouse Barthélemy Fautoux de Saint-Pierre, ancien capitaine d'infanterie des troupes de l'île de France, demanderesse en exécution de la vente d'un morceau de terre faite, le 4 janvier 1732, par François Caron et Anne Dango. 11 décembre 1732. p. 206.

- 278.** François La Bouxière [Bouexière], capitaine du vaisseau de la Compagnie *Le Mars*, demandeur en exécution de la sentence de l'amirauté, du 22 avril 1730, qui condamne la succession de feu Hugues Barbier, décédé en cette île, à lui payer la quantité de quarante et un marcs cinq onces trois deniers et demi d'argent. Le conseil ordonne que les Srs. Labouxière, Noizet et Aché seront payés..., 17 décembre 1732. p. 206-207.
- 279.** *Procès concernant les libelles et autres écrits répandus dans cette île à l'arrivée du vaisseau « La Diane », renvoyé au Conseil Privé du Roi, 22 décembre 1732.* p. 207-208.
- 280.** Requête de Pierre Benoît Dumas, Gouverneur, tendant à ce qu'il soit déchargé du cautionnement par lui fait, le 13 juillet 1730, en exécution de l'arrêt du Conseil du six du même mois. Procès verbal de vérification du compte courant du dit Gabriel Benoît fait au consulat de Nantes, le vingt octobre mil sept cent trente et un, et légalisé en bonne forme, le vingt-cinq. Le Conseil décharge le dit Sieur Dumas et tous autres, du susdit acte de cautionnement. Fait au Conseil le 22 décembre 1732. p. 208-209.
- 281.** Charles Hébert, habitant de Saint-Paul, demandeur en exécution d'un écrit, du 5 janvier 1730, portant cession d'un emplacement et vente à son profit, par Courault, d'une case de bois rond de douze sur dix pieds, moyennant la somme de 150 livres, avec un magasin qui est de l'autre bord du Banc des Roches. Le Conseil ordonne que le dit écrit sortira son plein et entier effet. Le défendeur condamné aux dépens. 22 décembre 1732. p. 209.
- 282.** *Procès criminel instruit contre le Sr. Gaspard Harmand, Lieutenant du brigantin « La Légère ». 21 janvier 1733.* p. 209-210.
- 283.** *Affaire Georges Noël et ordonnance qui défend aux propriétaires de noirs de ne tolérer ni souffrir aucun commerce illicite entre les noirs et les négresses. 21 janvier 1733.* p. 210-211.
- 284.** Les héritiers d'Elie Lebreton, demandeurs, contre les héritiers de Jean Bellon, défendeurs. Le Conseil ordonne que pour terminer les différents qui sont entre ces deux familles, pour raisons des mesurage et partage de leurs terres situées entre la Ravine à Hybon et la Ravine du Pont, des arbitres nommés : Henry Mussard, Jacques Collet et Henry Rivière s'y transporteront pour en faire le partage et mesurage. 26 janvier 1733. p. 211-212.
- 285.** Requête. Louise Nativel, veuve Antoine Cadet, demande la résiliation du contrat de vente du 4 octobre 1731, fait à son profit, moyennant la somme de 500 piastres, par feu Georges Brossard, d'une terrain acheté des Srs. Morel frères. Le Conseil confirme la validité de la vente et condamne la demanderesse au paiement des 500 piastres. 26 janvier 1733. p. 212-213.
- 286.** *Procès criminel instruit contre Marie, esclave indienne, appartenant à la Compagnie des Indes, 26 janvier 1733.* p. 213-214.
- 287.** *Procès criminel instruit contre la nommée Anne, esclave de l'Ile de France, renvoyée par appel au Conseil Supérieur de Bourbon. 26 janvier 1733.* p. 214.

288. *Procès criminel instruit contre Laurent Lasnier, natif de Féru-en-Champagne, commandeur des noirs du Sieur Dumas. 12 février 1733. p. 214-215.*
289. Avis de parents. Henry Lepinay, tuteur de Marie, Anne, Henry, Louise, Hyppolite et Françoise Lepinay, enfants mineurs issus de son mariage avec feu Marie Grimaud. 3 mars 1733. p. 215-216.
290. Affaire de mineurs Tarby. Procès verbal d'estimation, du 3 février et jours suivants, des défrichés cases, magasins et autres bâtiments, fait en vertu de l'arrêt du Conseil en date du 11 décembre 1732. Requête des Srs. Artur, Calvert, Patrick Droman et Wilman, défendeurs, du 28 février, représentant que l'estimation d'anciennes améliorations et travaux aurait été omise par les arbitres et demandant qu'il en soit nommé d'autres. Le Conseil ordonne que les défendeurs jouiront des biens ci-dessus évoqués, à compter de ce jour et jusque fin octobre, en payant loyer aux mineurs Tarby ; homologue le dit P. V. d'estimation transcrit en suite de l'arrêt, et ordonne qu'il sortira son plein et entier effet. 2 août 1733. p. 216-219 [la page 219 porte en marge : C° 2518].

2 Etablissement d'un Conseil Supérieur dans l'Île de Bourbon et d'un Conseil Provincial dans l'Île de France. Versailles, novembre 1723. Paris, 9^e. décembre 1723.

p. 1-4

[Etablissement] d'un Conseil [Supérieur] dans l'Île de Bourbon et d'un Conseil Provincial dans l'Île de France.

[Louis] par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, [à] tous présents et à venir **Salut**. Le feu Roi, notre très honoré Seigneur et bisaïeul, avait par son édit du mois de mars mil sept cent vingt établi un Conseil Provincial dans [l'île] de Bourbon pour y rendre la justice civile et criminelle, tant aux habitants de la dite île qu'à ceux des autres îles de sa dépendance, et ordonné que le dit Conseil serait composé [des] Directeurs généraux de la Compagnie des Indes et, en leur absence, des Directeurs, G[ouverneurs et marc]hands pour la dite Compagnie, et habitants Français qui seraient choisis par le dit Gouverneur [et les dits] marchands, que les jugements qui seraient rendus par le dit Conseil en matière civile [seraient exéc]utés par provision, sauf